CEE, un dispositif pérenne
Quoi de neuf pour la 4e période ?
Le 29 mai après-midi
à l'IUT Alençon (61)

Avec le démarrage de la quatrième période au 1er janvier 2018, le dispositif des CEE a franchi un nouveau palier.

En effet, l'objectif a été fortement relevé : 1200 TWh cumac en classique et 400 Twh cumac en précarité énergétique, ce qui va inciter les énergéticiens obligés à intensifier leurs actions auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités.

C'est l'opportunité pour ces acteurs d'engager des travaux de rénovation sur leur patrimoine en finançant une bonne partie de leurs opérations.

Cette réunion technique, dans le prolongement des journées techniques CEE de l'ADEME des 5 et 6 décembre 2017, vise à :

- **Renforcer la visibilité du dispositif CEE auprès des bénéficiaires (entreprises/ collectivités /particuliers)**
- **Démystifier la complexité du dispositif et expliquer de manière simple et opérationnelle comment constituer des dossiers CEE et comment bénéficier des avantages du dispositif.**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'économies d'énergie en renforçant la visibilité des différents acteurs du dispositif.**
- **Partager avec les experts représentant les 3 acteurs clés du dispositif CEE : la Direction Générale de l'Energie et du Climat, l'ADEME et l'ATEE.**

L'ATEE et ses partenaires vous invitent à participer à des débats (témoignages, retours d'expériences, nouveautés…) sur ce dispositif qui nous concerne tous !

Pour plus de renseignements : **secretariat1@atee.fr**

Cet atelier s'adresse aux bénéficiaires des CEE (industriels, collectivités locales, copropriétés), à leurs fournisseurs d'équipements éligibles aux CEE ainsi qu'à leurs bureaux d'études.

PROGRAMME

Animation de la journée – ATEE NORMANDIE

13H45 - <u>Introduction et objectifs de la journée</u> –
Intervenants : Mr CHEN Directeur de l'IUT,
Mr ROBERT Maire Adjoint d'ALENCON à la transition écologique et Conseiller délégué aux énergies de la Communauté Urbaine d'Alençon.

13h55 - <u>Rappels sur le fonctionnement du dispositif</u> :
Intervenant : Marc GENDRON, Délégué Général du Club CEE de l'ATEE

14h05 - <u>Bilan de la 3ème période des CEE</u> :
Intervenant ADEME

14h25 - <u>Règles générales et modalités administratives de la 4ème période – Rôle et obligation des délégataires</u> :
Intervenant Jacques DAUBLANC, chargé de mission à la Direction Générale Energie Climat

14h55 - <u>Opération standardisée - Évolutions du catalogue par secteur d'activité.</u>
<u>Opérations spécifiques</u> :
Intervenant : Marc GENDRON, Délégué Général du Club CEE de l'ATEE

15h15 - <u>Retours d'expériences</u>
Intervenants : Vianney GIRARD, Directeur Adjoint de la Maitrise d'Ouvrage et de l'Exploitation Technique ORNE HABITAT,
Franck CONTANT, Responsable Maintenance et Energie – KNORR BREMSE site de Lisieux,
Didier BOUVET , CEP Pays d'Argentan Auge et Ouche,
Jérémy BREDIN Adjoint énergie, SDEC énergie et d'autres témoignages de consommateurs d'énergie (industriel, collectivités…).

16h30 - <u>Programmes de soutien - Modalités de fonctionnement et Panorama en 4ème période</u>
Intervenant : Délégué Général du Club CEE de l'ATEE

16h45 - <u>Focus –ISO 50001 sur l'incitation de « PRO –SMEn » et sur la nouvelle version 2018 de l'ISO 50001</u>
Intervenants : Jean-Christophe BOCLET Président de l'ATEE NORMANDIE, Stéphane JAGU Délégué Régional AFNOR

17h10 - <u>Conclusions sur les débats</u>
Jean-Christophe BOCLET Président de l'ATEE NORMANDIE,
Fabrice LEGENTIL, Directeur Régional ADEME NORMANDIE ou son représentant,

17h20 - C*ocktail*

RENDEZ-VOUS

IUT d'Alençon Site Universitaire de Montfoulon 61250 DAMIGNY

INSCRIPTION

ATEE 47, avenue Laplace - 94117 ARCUEIL Cedex Tél: 01 46 56 91 43 ou par mail à : secretariat1@atee.fr

Je m'inscris au colloque CEE du 29 mai 2018

Je suis adhérent ATEE N° Adhérent :_____(obligatoire)

- ❑ Je suis salarié ou indépendant : je verse : 36 € (dont TVA 20% - 6 €)
- ❑ Je suis enseignant ou retraité : je verse : 30 € (dont TVA 20% - 5 €)
- ❑ Je suis étudiant ou demandeur d'emploi : 0 € (gratuit)

Je ne suis pas adhérent à l'ATEE:

❑Je ne suis pas adhérent ATEE, je verse 50 € TTC (dont TVA 20% 10 €)

Je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE pour 2018 et je participe gratuitement :

- ❑ Je suis salarié ou indépendant : je verse : 88 € (exonéré de TVA)
- ❑ Je suis enseignant ou retraité : je verse : 45 € (exonéré de TVA)
- ❑ Je suis étudiant/demandeur d'emploi : je verse : 35 € (exonéré de TVA)

Merci d'établir votre chèque à établir à l'ordre de ATEE - Une facture vous sera adressée à l'encaissement

Nom/Prénom : _____

Société :_____Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal :_____Ville :_____Code NAF (ex code APE):_____

Tél. :_____Mob. :_____E.Mail: _____

Adresse de facturation si différente de la précédente :_____

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maitrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.

- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.

- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver.
  Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.

- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.

- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Contact 01 46 56 35 41 – Fax 01 49 85 06 27